

CSRD, les enjeux de l'application des normes ESRS S (social) et G (gouvernance)

DURÉE

Présentiel : 0,5 jour (3h30)

Distanciel : 0,5 jour (3h30)

PRIX 2025

Présentiel / Distanciel :

650 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert RYDGE Conseil

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

Nouveau programme :

- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

HANDICAP

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions. ebienne@rydge.fr

<https://www.formation.rydge.fr>

RYDGE Conseil

Paris La Défense – Courbevoie

Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92400 Courbevoie
Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66
Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60
Internet: <https://www.rydge.fr/>

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne impliquée dans la construction et l'exercice de la politique RSE de l'entreprise

PRÉREQUIS

- Maîtrise du Français
- Métier (cf. Public concerné)

OBJECTIFS

- Définir les principes généraux des normes ESRS S et G
- Evaluer les impacts, risques et opportunités (IRO) des normes ESRS S et G
- Identifier les indicateurs et objectifs des normes ESRS S et G

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Démarche structurée pour renforcer la compréhension et ancrer durablement les compétences en liant apprentissage théorique et pratique .
- Cas pratiques et mises en situation réalistes pour favoriser une intégration immédiate des acquis.
- Echanges personnalisés, en adaptant les contenus aux besoins spécifiques des participants.
- Supports pédagogiques complets et accessibles pour accompagner l'apprentissage tout au long de la formation.
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

POUR LE BON DÉROULEMENT DE LA FORMATION EN DISTANCIEL

- Prévoir une connexion Internet à haut débit
- Prévoir un micro et une webcam fonctionnels

PROGRAMME 1/2

EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE (ESRS S1)

- Travailleurs visés par ESRS S1
- Sous-thèmes liés aux effectifs de l'entreprise
- Informations à fournir

IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES (IRO) DE LA NORME ESRS S1 (EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE)

- Politiques liées aux effectifs de l'entreprise (S1-1)
- Processus d'engagement avec les effectifs et leurs représentants au sujet des impacts (S1-2)
- Processus de remédiation des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations (S1-3)
- Mesures liées aux IRO matériels (S1-4)

INDICATEURS ET OBJECTIFS DE LA NORME ESRS S1 (EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE)

- Objectifs liés à la gestion des IRO (S1-5)
- Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)
- Caractéristiques des travailleurs non-salariés (S1-7)
- Négociations collectives et dialogue social (S1-8)
- Diversité (S1-9)
- Salaires décents (S1-10)
- Protection sociale (S1-11)
- Personnes en situation de handicap (S1-12)
- Formation et développement des compétences (S1-13)
- Santé et sécurité (S1-14)
- Equilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)
- Rémunération (S1-16)
- Incidents, plaintes et impacts graves liés aux Droits de l'Homme (S1-17)

CSRD, les enjeux de l'application des normes ESRS S (social) et G (gouvernance)

DURÉE

Présentiel : 0,5 jour (3h30)

Distanciel : 0,5 jour (3h30)

PRIX 2025

Présentiel / Distanciel :

650 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert RYDGE Conseil

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

Nouveau programme :

- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

HANDICAP

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions. ebienne@rydge.fr

<https://www.formation.rydge.fr>

RYDGE Conseil

Paris La Défense – Courbevoie

Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92400 Courbevoie
Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66
Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60
Internet: <https://www.rydge.fr/>

PROGRAMME 2/2

TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR (ESRS S2)

- Dispositions générales et concepts clés
- Sous-thèmes liés aux travailleurs de la chaîne de valeur

STRATEGIE DE LA NORME ESRS S2 (TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR)

- Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)
- IRO matériels et interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES (IRO) DE LA NORME ESRS S2 (TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR)

- Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)
- Processus d'interaction au sujet des impacts (S2-2)
- Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations (S2-3)
- Actions concernant les IRO matériels concernant les travailleurs de la chaîne de valeur et efficacité de ces actions (S2-4)

INDICATEURS ET OBJECTIFS DE LA NORME ESRS S2 (TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR)

- Objectifs liés à la gestion des IRO matériels (S2-5)

COMMUNAUTÉS AFFECTÉES (ESRS S3), CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX (ESRS S4) ET CONDUITE DES AFFAIRES (ESRS G1)

- Vue d'ensemble
- Stratégie
- Impacts, risques et opportunités (IRO)
- Indicateurs et objectifs

CAS PRATIQUES

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire réalisé en fin de formation pour évaluer les compétences acquises

MODALITÉS D'ACCÈS

- Vous pourrez accéder à la formation après avoir contacté votre conseiller (par ce lien). <https://formation.rydge.fr/contact>
- L'adéquation de la formation et de son contenu à vos besoins sera validée par un questionnaire d'analyse et de positionnement.
- Formation disponible en présentiel et à distance.

DELAI D'ACCÈS

- A partir de la demande d'inscription à la formation, nous planifierons ensemble d'une date de session à votre convenance dans un délai de 3 mois maximum.